

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et séparément agréés, savoir:—

Bill (n° 243) Loi constituant un Conseil de Vérification.

Bill (n° 102) Loi modifiant le Code criminel.

Bill (n° 232) Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'ordre étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill (n° 203) Loi concernant la Loi de l'assurance des soldats de retour;

M. Béland propose,—Que lesdits amendements soient agréés.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat, sur motion de M. Macdonald (Picou) est ajourné.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXXIV—DIVERS

312 <i>Canadian Press Limited</i> , service télégraphique canadien ..	50,00 00
313 <i>Canadian Press Limited</i> , service britannique..	8,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

La résolution adoptée en comité des Subsides, le lundi 20 février écoulé, est rapportée, lue la seconde fois et agréée, et elle est comme suit:—

(*Deux tiers de la somme ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

39 Stations agronomiques..	1,525,000 00
------------------------------------	--------------

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 23 février écoulé, sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, et sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

45 Santé des animaux, administration de la <i>Loi des Epizooties</i> et de la <i>Loi des viandes et conserves alimentaires</i> , y compris une subvention de \$1,000 à la National Veterinary Association..	1,500,000 00
48 Bétail sur pied, y compris une subvention de \$6,000 à la Stock Growers' Protective Association..	1,230,000 00
40 Entomologie..	30,000 00
41 Administration et application de la <i>Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux</i>	310,000 00